

**COMMUNE HELPERKNAPP**  
**REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 30 juillet 2020;

Publication et convocation des conseillers: 24 juillet 2020

Présents: Conrad Frank, bourgmestre  
Vosman Joske, Bisenius Jean-Claude, Noesen Henri, échevins  
Mangen Paul, Eicher-Karier Christiane, Mathekowitsch Claude, Gieres-Deitz Sylvie,  
Ludwig Patrick, Gilles Losch, Erpelding Serge, conseillers

Absents (excusés) :Baus Ben et Gengler-Valmorbida Laurence (par procuration > Bisenius Jean-Claude), conseiller

Ordre du jour :

1. Détermination d'une salle communale en vue de maintenir les séances du conseil communal en dehors de la mairie (loi du 24 juillet 2020)
2. Approbation du plan de gestion annuel 2021 pour la propriété forestière
3. Numérotation d'immeubles « An der Koll » à Brouch
4. Approbation de la convention CGDIS et du contrat de louage y relatif
5. Approbation de décomptes
6. Approbation d'un devis
7. Établissement du programme de la remise en état de la voirie rurale
8. Modification du règlement communal de circulation
- 8A. Confirmation de règlements de circulation temporaires
9. Approbation d'un morcellement
10. Rectification des modalités pour l'exercice du droit de préemption et décisions sur l'exercice de ce droit
11. Approbation d'une transaction immobilière
12. Approbation d'une modification du PAG à Buschdorf
13. Démission et nomination d'un délégué auprès de la piscine « De Nordpool »
14. Information sur le litige avec l'entreprise PIANON.S.A.
15. Confirmation et désignation du secrétaire communal faisant fonction

**Point de l'ordre du jour : 1**

**Objet : Détermination d'une salle communale en vue de maintenir les séances du conseil communal en dehors de la mairie (loi du 24 juillet 2020)**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

de déterminer la salle communale « Koschteschbau » à Tuntange appropriée en vue de tenir les séances du conseil communal avec effet jusqu'au 30 septembre 2020 inclus (loi du 24 juillet 2020), ceci notamment afin de permettre aux élus de respecter les distances interpersonnelles pratiquées actuellement.

---

**Point de l'ordre du jour : 2**

**Objet : Approbation du plan de gestion annuel 2021 pour la propriété forestière de la commune Helperknapp**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver le plan de gestion annuel 2021 pour la propriété forestière de la commune Helperknapp, dont les investissements se chiffrent au total de 230.000,€, les recettes au total à 234.000,00€

de prévoir les dépenses et recettes ci-dessus au projet de budget pour l'exercice 2021

---

**Point de l'ordre du jour : 3**

**Objet : Numérotation d'immeubles « An der Koll » à Brouch**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'attribuer aux immeubles suivants sis « **An der Koll** » à Brouch les numérotations ci-après:

-Hall sportif : numéro -4-

-Buvette du F.C. Brouch : numéro -5-

---

**Point de l'ordre du jour : 4**

**Objet : CGDIS - Approbation de la convention de transfert de biens meubles et contrat de louage portant mise à disposition de bien meubles**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver 1) la convention de transfert de biens meubles et 2) le contrat de louage portant mise à disposition de biens immeubles des Centres d'Incendie et de Secours de Tuntange et de Boevange/Attert (avec les annexes y relatives) conclus le 14 février 2020 entre le « CGDIS » de L-2557 Luxembourg et l'administration communale Helperknapp, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins.

---

**Point de l'ordre du jour : 5A**

**Objet : Approbation du décompte définitif relatif à la révision du Plan d'Aménagement Général - nouvelle loi-**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver le décompte définitif relatif à la révision du Plan d'Aménagement Général - nouvelle loi, articles budgétaires 4/0720/2001/002 et 4/130/211000/07001, établi le 9 juillet 2020, s'élevant au total de 642.097,62€

---

**Point de l'ordre du jour : 5B**

**Objet : Approbation du décompte définitif relatif à l'établissement du nouveau PAG de Boevange/Attert**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver le décompte définitif relatif à l'établissement du nouveau PAG de Boevange/Attert, articles budgétaires 4/130/221313/13001, 4/130/221311/18009 et 4/0720/2163/001, établi en juillet 2020, s'élevant au total de 1.013.092,52€€

---

**Point de l'ordre du jour : 5C**

**Objet : Approbation du décompte définitif relatif à l'acquisition de vêtements pour le service technique**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver le décompte définitif relatif à l'acquisition de vêtements pour le service technique, article budgétaire 4/130/223300/18006, établi en juillet 2020, s'élevant au total de 16.308,60€

---

**Point de l'ordre du jour : 5D**

**Objet : Approbation du décompte définitif relatif à l'acquisition d'un fourgon pompe (LF)**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver le décompte définitif relatif à l'acquisition d'un fourgon pompe (LF), article budgétaire 4/320/223220/12006, établi en juillet 2020, s'élevant au total de 420.934,97€

---

**Point de l'ordre du jour : 5<sup>E</sup>**

**Objet : Approbation du décompte définitif relatif aux travaux de restauration de l'ancien lavoir à Finsterthal**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver le décompte définitif relatif aux travaux de restauration de l'ancien lavoir à Finsterthal, article budgétaire 4/430/221312/16003, établi en juillet 2020, s'élevant au total de 132.761,81€

---

**Point de l'ordre du jour : 5F**

**Objet : Approbation du décompte définitif relatif aux travaux de rénovation de la construction d'habitation à Boevange/Attert, 15, rue de Helpert**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver le décompte définitif relatif aux travaux de rénovation de la construction d'habitation à Boevange/Attert, 15, rue de Helpert, article budgétaire 4/650/221313/Z/17005, établi en juillet 2020, s'élevant au total de 346.580,42€

---

**Point de l'ordre du jour : 6**

**Objet : Approbation du devis estimatif relatif aux travaux de remise en état du réservoir d'eau potable à Brouch**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver le devis estimatif relatif aux travaux de remise en état du réservoir d'eau potable à Brouch, établi par M. Meyers Joël, chargé d'études dirigeant de l'administration communale Helperknapp, en date du 23 juillet 2020, au montant total de 290.000,00€ ttc

---

**Point de l'ordre du jour : 7**

**Objet : Etablissement du programme de la remise en état de la voirie rurale pour l'exercice 2021**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

-de transmettre à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture le relevé y relatif présenté par notre service technique énumérant tous les chemins situés dans les différentes localités de la commune susceptibles d'entrer en ligne de compte pour une éventuelle remise en état

-d'attendre le rapport de notre commission consultative des chemins ruraux et forestiers et d'arrêter par après, en collaboration avec les responsables de l'ASTA, le relevé des travaux à effectuer pendant l'année 2021.

---

**Point de l'ordre du jour : 8**

**Objet : Approbation de la modification du règlement communal de circulation du 10 juillet 2019**

Le conseil communal,

**décide avec onze (11) voix oui et une (1) voix non**

d'approuver le règlement communal de circulation remanié ci-après concernant les localités de Boevange/Attert, Brouch, Buschdorf, Finsterthal et Grevenknapp :

---

## **Règlement de circulation – Boevange/Attert**

### **Chapitre 2 – Circulation – Interdictions et restrictions**

#### **Section 5 – Vitesse maximale autorisée**

##### **Article 2/5/1A – Limitation de vitesse à 30 km/h**

Pour les voies se référant au présent article, la vitesse maximale autorisée est, aux endroits désignés, limitée à 30 km/h.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,14 « limitation de vitesse » adapté.



Le présent article porte sur les rues suivantes :

- rue Joseph Hackin à Boevange-sur-Attert ;
- An der Uecht, Boevange-sur-Attert ;
- Baackescht ;
- Op Mailänder ;
- Um Riesenhaff, Grevenknapp ;
- Finsterthal (toute la localité) ;
- Am Zeep, Brouch ;

- Am Eck, entre l'intersection avec la rue du Village et le giratoire sur le nouveau site scolaire et sportif ;
- Maandelbaach, Brouch ;
- Ënner Leschent, Brouch;
- An Uerbech, entre les maisons n°41 et 37C ;
- Biirbelterwee, Buschdorf ;
- Op Rommelspont, Buschdorf.

#### **Article 2/5/1B – Limitation de vitesse à 20 km/h**

Pour les voies se référant au présent article, la vitesse maximale autorisée est, aux endroits désignés, limitée à 20 km/h.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,14 « limitation de vitesse » adapté.



Le présent article porte sur le site entier du centre scolaire et sportif aux abords de la rue « Am Eck » à Brouch.

#### **Chapitre 4 – Circulation – priorités**

##### **Article 4/4/1**

Dans la rue "Op d'Héicht", la priorité à droite est enlevée. Priorité est donnée à la circulation venant de la direction de Buschdorf, indiqué par le signal B,1 « cédez le passage ».



#### **Article 4/4/2**

Dans la rue du Village, devant la maison n°26A, le panneau b,2a « arrêt » est enlevé.

### **Chapitre 6 – Réglementations zonales**

#### **Section 1 – Zone à trafic apaisé**

#### **Article 6/1/1**

Pour les voies se référant au présent article, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h.

Cette réglementation est indiquée aux entrées des zones par une signalisation zonale portant le signal C,14 « limitation de vitesse » muni de l'inscription « 30 ».



Le présent article porte sur les rues suivantes :

#### **Boevange-sur-Attert :**

- Am Lëtschert ;
- Op der Nock ;
- Cité Nock;
- Rue Belle-Vue;
- Beau-Site;
- Rue de l'Attert, entre les maison n°3 et 16.

#### **Brouch :**

- Am Eck, de la maison n°2 à la maison n°16 et jusqu'à l'intersection avec la route d'Arlon ;
- Am Uerbecher ;
- Op d'Héicht ;



- Op d'Héid ;
- Rue Knäppchen, de la maison n°2 à la maison n°12 ;
- Rue du Moulin, de l'intersection avec la rue de Buschdorf à la bifurcation avec le chemin rural « Biisserweg » / oder entre les maisons n°2 et n°24 ;
- Rue du Village, entre les maisons n° 17 et 55 ;

Buschdorf :

- Belle-View ;

Grevenknapp :

- Um Knapp.

**Article 6/1/2 – Zone résidentielle**

Pour les voies se référant au présent article, les règles de circulation particulières aux zones résidentielles s'appliquent, conformément à l'article 162ter modifié du Code de la Route.

Cette réglementation est indiquée aux entrées des zones par le signal E,25a « zone résidentielle ».



Le présent article s'applique au tronçon de la rue « An Uerbech » à Buschdorf allant de la maison n°8 à la maison n°14A, à la Cité François Nemers à Buschdorf, à « Beim Wald » à Boevange-sur-Attert et à « Tommesknapp » à Brouch.

**Point de l'ordre du jour : 8A**

**Objet : Confirmation des règlements de circulation temporaires du collège des bourgmestres et échevins**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver les règlements de circulation temporaires du collège des bourgmestres et échevins ci-après :

- règlement de circulation temporaire du collège des bourgmestres et échevins du 8 mai 2020 portant interdiction de toute circulation devant la maison N° 7 « Um Riesenhauff » à Grevenknapp à partir du 11 mai 2020 jusqu'à la fin des travaux
- règlement de circulation temporaire du collège des bourgmestres et échevins du 8 mai 2020 portant interdiction de toute circulation dans la « Schoeppegass » et dans la « Enneschtgass » à Hollenfels selon à partir du 11 mai 2020 jusqu'à la fin des travaux
- règlement de circulation temporaire du collège des bourgmestres et échevins du 22 mai 2020 portant interdiction de toute circulation dans la « Hoelgass » à Tuntange entre la maison N° 11 et l'intersection avec la « Rue de Luxembourg » à partir du 25 mai 2020 jusqu'à la fin des travaux
- règlement de circulation temporaire du collège des bourgmestres et échevins du 24 juillet 2020 portant interdiction de toute circulation et de tout stationnement dans la « Rue du Moulin » à Brouch entre les maisons N° 20 et N° 20B à partir du 27 juillet 2020 jusqu'au 12 août 2020

Disposition pénale :

Les infractions aux dispositions des présents règlements sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

---

**Point de l'ordre du jour : 9**

**Objet : Approbation d'un morcellement d'un terrain au lieu-dit « Grevenknapp » à Boevange/Attert**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

- d'approuver le projet de morcellement (9 lots) au lieu-dit « Grevenknapp » CR 114 à Boevange/Attert présenté par le bureau BEST G.O. de L-6941 Niederanven pour compte de MEMOLA & Partners de L-2146 Luxembourg concernant la parcelle cadastrale N° 1403/3808, section -BA- de Boevange/Attert (projet N° 209072 du 9.7.2020)
- de charger le collège des bourgmestres et échevins de procéder à la publication de cette décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

**Point de l'ordre du jour : 10**

**Objet : Rectification des modalités pour l'exercice du droit de préemption**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

de modifier comme suit notre procédure simplifiée en vue de l'exercice du droit de préemption :

**Prozedur Virkafsrecht**

No der Entrée vum Ziedel vum Notaire

- 1) kontrolléiert de Service Technique ob d'Demande richteg a komplett ass ;
- 2) schéckt de Service Technique dem Notaire een Accusé de réception oder eng Demande de pièces manquantes ;
- 3) schéckt de Schäfferot schnellstméiglech nom Accusé de réception eng Copie (mat engem Extrait wou d'Parzell sech befënnt) per Email un de Gemengerot. An deem Email get een Délai vun 5 Deeg plus 2 Deeg (48 Stonnen) festgehalten fir de Vott iwer Microsoft Forms ofzeginn (Datum an Auerzäit) ;
- 4) hudd dir (ennerhalb vun dësem Délai: 5 Deeg) d'Méiglechkeet iech z'iwwerleeën ob mir eist Virkafsrecht zéie sollen oder net ;
- 5) kënnt dir (ënnerhalb vun dësem Délai: 2 Deeg) iwwert ee Formulaire är Stëmm ofginn, wou de Jeff Scheidweiler (oder sei Remplaçant) dann d'Resultat kritt an eis anonymiséiert viru mailt ;
- 6) fir dat de Vott kann ugeholl ginn, muss de Quorum vun siwen (7) Leit erreecht ginn déi ofgestëmmt hunn, ass dat net de Fall get een zweeten Vott gemach ënnert de selwechten Konditiounen wéi et am Punkt 5) festgehaal ass. Get de Quorum och beim zweeten Vott net erreecht, geet d'Demande an de nächsten Gemengerot oder et get d'urgence ee Gemengerot aberuff;
- 7) sollten > 75% vun de Stëmmen sech fir « Jo » oder « Nee » entscheet hunn, ass de Vott ugeholl;
- 8) sollt d'Resultat < 75% sinn, gëtt et Diskussionsbedarf an et gëtt d'urgence ee Gemengerot aberuff fir ze diskutéieren an ofzestëmmen.

---

**Point de l'ordre du jour : 10A**

**Objet : Décisions sur l'exercice du droit de préemption**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

1-de renoncer à son droit de préemption concernant un terrain d'une contenance de 3,21 ares sis à Brouch, section -BC- de Brouch de la commune Helperknapp au lieu-dit « Tommesknapp », no cad. 1027/3711

2-de renoncer à son droit de préemption concernant un terrain d'une contenance de 5,33 ares sis à Brouch, section -BC- de Brouch de la commune Helperknapp au lieu-dit « Tommesknapp », no cad. 1027/3715

3-de renoncer à son droit de préemption concernant un terrain d'une contenance de 3,72 ares sis à Hollenfels, section -TB- de Hollenfels de la commune Helperknapp au lieu-dit « Schoeppegass », no cad. 447/621.

---

**Point de l'ordre du jour : 11**  
**Objet : Approbation d'une vente immobilière**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver l'acte notarié n. 51 866, dressé le 7 juillet 2020 par devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, concernant la vente de deux parcelles de terrain sises au lieu-dit « Grevenknapp », inscrites au cadastre de la commune Helperknapp section BA de Boevange/Attert, sous les numéros 1183/3935 (26 centiares) et 1183/3936 (18 centiares), moyennant un prix de vente total de 11.000,00€, par la commune Helperknapp aux époux OSMANOVIC Esnad et ABAZOVIC Minela de Hagen.

---

**Point de l'ordre du jour : 12**  
**Objet : Approbation d'une modification du PAG au lieu-dit « Helperterwee » à Buschdorf**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver la modification ponctuelle des parties écrite et graphique du PAG de la commune Helperknapp concernant des fonds sis à Buschdorf au lieu-dit « Helperterwee » visant le reclassement de fonds classés en « zone d'habitation 1 » en « zone d'habitation 2 » superposée d'une « zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » avec ajout d'un article « 3bis - Zone d'habitation 2 (HAB-2) » à la partie écrite du PAG en vigueur (y compris le projet de modification ponctuelle de la partie graphique du PAP « quartier existant » (PAP QE) concernant des fonds situés à Buschdorf au lieu-dit « Helperterwee », modification menée parallèlement à la procédure d'adoption de la modification ponctuelle du PAG et visant le reclassement de fonds classés dans le PAP QE en zone «HAB-1 II 2L» en zone soumise à un plan d'aménagement particulier - nouveau quartier-NQ).

---

**Point de l'ordre du jour : 13**

**Objet : Démission de l'échevin Noesen Henri et nomination de l'échevin Bisenius Jean-Claude en tant que délégué auprès de la piscine de Colmar-Berg « De Nordpool »**

Le conseil communal,

**décide avec neuf (9) voix oui, une (1) voix non et une (1) abstention**

**procédant par scrutin secret**

d'accepter la démission de l'échevin Noesen Henri en tant que délégué de la commune Helperknapp auprès de la piscine de Colmar-Berg (De Nordpool) avec effet au 31 juillet 2020

et

**décide avec huit (8) voix oui et trois (3) abstentions**

**procédant par scrutin secret**

de nommer l'échevin Bisenius Jean-Claude au poste de délégué de la commune Helperknapp auprès de la piscine de Colmar-Berg (De Nordpool) avec effet au 1<sup>er</sup> août 2020.

---

**Point de l'ordre du jour : 14**

**Objet : Information sur le litige PIANON S.A. contre la commune Helperknapp**

Monsieur le bourgmestre informe les membres du conseil communal que suite au litige qui oppose l'entreprise PIANON S.A. de L-4975 Bettange-sur-Mess à l'administration communale Helperknapp au sujet du retrait rétroactif (article 21 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain) du permis de construire N° 127/2017 du 29 décembre 2017 concernant la construction d'un immeuble de quatre (4) logements au lieu-dit « Grevenknapp », la société PIANON réclame finalement la somme de 429.812,22 euros à la commune Helperknapp au titre d'un prétendu préjudice subi de ces faits.

La question qui se pose est de savoir si la commune est vraiment tenue d'indemniser la société PIANON au titre de ce préjudice et finalement pour quel montant.

Après avoir analysé et retracé l'historique de l'affaire, le conseil communal propose au collège des bourgmestre et échevins :

- 1-de faire analyser la somme revendiquée par un expert en la matière
  - 2-de prendre l'avis d'un juriste compétent du Ministère de l'Intérieur.
-

**Point de l'ordre du jour : 15**

**Objet : Confirmation et désignation du secrétaire communal faisant fonction**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

**procédant par scrutin secret**

1- de confirmer la décision du collège des bourgmestre et échevins du 30 juin 2020 portant désignation de Monsieur Théo Noël au poste de secrétaire communal faisant fonction de la commune Helperknapp pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juillet 2020

2- de désigner Monsieur Théo Noël, né le 15 février 1953 à Ettelbruck, demeurant à Ingeldorf, secrétaire communal en retraite de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, au poste de secrétaire communal faisant fonction de la commune Helperknapp pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2020.

---